

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : RD 99 - Saint Etienne du Grès - Aménagement cyclable entre Saint Etienne du Grès et Tarascon et reprise du Chemin du Mas d'Artaud - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire de La Méditerranéenne à vélo (EV8), le Département aménage un itinéraire cyclable depuis Plan d'Orgon jusqu'à Tarascon.

Cet itinéraire transite sur des tronçons en site propre, futur domaine public départemental, mais aussi sur des tronçons de voie communale de faible trafic.

L'itinéraire EV8 transitera sur la commune de Saint-Etienne-du-Grès sur le chemin du Mas d'Artaud, géré par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA), ainsi que sur une propriété communale le long de la RD 99.

Pour assurer une bonne traçabilité de cette voie, le Département réalisera d'une part, un revêtement sur une longueur de 500 mètres, depuis le débouché de la piste en site propre, au débouché de son passage sur la Roubine Vieille, jusqu'au carrefour avec la RD 570n, et d'autre part, une portion de 100 mètres de voie verte entre les PR 26+770 à PR 26+870 de la RD 99, incluant la réfection du tablier d'un ouvrage hydraulique.

Le projet départemental étant situé sur la voie communale gérée en partie par la CCVBA, la Commune et la CCVBA doivent transférer par convention au Département leur qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable ayant déjà été effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

